



## RÈGLEMENT

# CRO MAGNON TRAIL SOLO

**Pour un cumul de KILOMÈTRES SEUL sur 24H**

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le Cro Magnon Trail SOLO, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82).

Elle aura lieu les 22 et 23 Février 2020.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Le concept Cro Magnon SOLO est basé sur une course de Trail réalisée avec un parcours évolutif de 20 à 26 km sur 3 boucles différentes, dans la commune de Bruniquel pour une durée supérieur à 24h.

Celui-ci est pourvu de 3 bases de vie permettant à la fois le ravitaillement et la zone de repos.

### ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Vous aurez 24 heures pour cumuler un maximum de kilomètres. Le mental, la résistance, l'endurance et la gestion de course devront être vos atouts.

L'assistance sera autorisée uniquement sur les bases de vie.

Un sac de délestage sera disponible sur les 3 bases.

### **Matériel obligatoire :**

Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau (500 ml minimum)
- d'une réserve alimentaire
- d'une couverture de survie
- d'un sifflet
- d'une lampe frontale
- d'un gobelet personnel
- d'une paire de gants
- d'un téléphone portable ... qui fonctionne.

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- une seconde couche
- un collant de course long
- un bonnet ou couvre-chef chaud.

### **ARTICLE 3 : TARIFS**

Pour les participants : 100 €

Repas de clôture : inclus

Pasta party : 10 €

**A PARTIR DU 10 FEVRIER LES INSCRIPTIONS SERONT MAJORES DE 5€**

### **ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION**

Le dossard ne peut être échangé ou revendu.

### **Inscriptions**

**à partir du 15 AOÛT 2019**

- en ligne sur le site  
[www.bruniquelorigine trail.fr](http://www.bruniquelorigine trail.fr)

- par chèque à l'adresse de l'association :  
Bruniquel Origine Trail 2962 chemin des Nouals 82800 Bruniquel

## **Annulation et remboursement**

Pour prétendre au remboursement de votre inscription,

la demande d'annulation, envoyée en recommandé à l'adresse postale de l'association, sera prise en compte pour les causes suivantes **uniquement** :

- accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même,
- maladie grave nécessitant une hospitalisation ou décès du conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur entraînant une hospitalisation ou arrêt de travail de plus de 5 jours, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement se fera selon les conditions suivantes :

- avant le 23 Novembre 2019, 90 % du prix du dossard sera remboursé suivant les cas cités \*
- à compter du 23 Novembre 2019, 60% du prix du dossard sera remboursé suivant les cas cités \*
- après le 23 janvier 2020, aucun remboursement ne sera possible.

## **Changement de format de course**

Le changement de format de course pourra être validé avant le 9 février 2020. Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

## **ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards se déroulera au château de Bruniquel les :

### **vendredi 21 février 2020**

18h30 à 20h00 : remise des dossards

### **samedi 22 février 2020**

08h00 à 9h00 : remise des dossards.

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité
- la vérification du matériel obligatoire.

La présentation du matériel obligatoire sera effectuée lors du retrait des dossards. Le dossard devra être visible tout au long de l'épreuve.

ATTENTION : les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.

Des contrôles du matériel obligatoire seront pratiqués de façon inopinée et au hasard des coureurs tout au long du parcours.

## **ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE**

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage.

Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX**

### **ASSURANCE**

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation. L'Association "Bruniquel Origine Trail" déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

### **CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES**

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la

Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

## **ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE ET CONTRÔLES**

Une carte par coureur sera à poinçonner aux postes de contrôles numérotés sur le parcours.

À la fin de chaque tour elle sera vérifiée. Elle devra avoir les poinçons de chaque poste, dans l'ordre, si la carte est validée, elle sera remplacée par une nouvelle qui portera le numéro du tour en cours.

Chronométrage : **chaque participant devra porter son dossard de façon visible.** Le passage dans les bases de vie et points de contrôles sur le parcours déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

Votre dernier pointage jusqu'au Dimanche 10h servira pour votre classement et distance parcourue.

Passé les 24h, le Dimanche matin à 10h, sur chaque point de contrôle nous vous indiquerons le passage le plus court pour revenir aux châteaux ou rapatriement.

Les données seront visibles sur internet via notre site web ainsi que sur un écran positionné aux bases de vie.

## **ARTICLE 9 : PROGRAMME DU CRO MAGNON TRAIL ÉQUIPE ET SOLO**

### **vendredi 21 février 2020**

- 18h30 à 20h00 : remise des dossards
- 19h00 à 21h00 : Pasta Party au restaurant « Les Bastides » (en bas du village)

### **samedi 21 février 2019**

- 08h00 à 9h00 : remise des dossards
- 10h00 : départ de la course

### **dimanche 22 février 2019**

- 10h00 : fin de la course
- 11h : podium - 12h : ouverture du repas de fin de course.

## **ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES**

Tous les participants Finishers de l'épreuve se verront remettre un lot.

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes (soit 6 coureurs) ayant effectué le plus de kilomètres.

En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

## **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation lors de l'événement "CRO MAGNON TRAIL" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE**

### **Parcours**

Le parcours de 20 à 26 km (1000 à 1300 de D+) comprend 3 bases de vie composées d'un ravitaillement copieux et d'une zone de repos. La répartition de ces bases divise donc le parcours en 3 tronçons :

- du château de Bruniquel (base 1 et lieu du départ) à la base 2 : 6 km (distance variable selon les tours), monotrace en sous-bois, sur crête, petites descentes techniques, du caillou et des bosses ...

- de la base 2 à la base 3 : 11 km (distance et terrains variables selon les tours), chemin de randonnée, petite montée pour attaquer une descente en mono, une traversée au-dessus des eaux et une balade au fil du temps, chemin forestier large et sympathique, monotrace en sous-bois, descente magique sous des arches de verdure ... plutôt roulants ... ou presque)

- de la base 3 à la base 1 : 6 km (distance et terrains variables selon les tours), petite descente dans l'herbe, galopade dans un champ, montée, single en lacet, un beau chemin de crête, une vue sur les bases de vie et une superbe descente technique vers le village avant une petite grimpe aux châteaux (tronçons plutôt physiques).

### **Ravitaillement / zones de repos**

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

## **Sécurité**

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours aux endroits stratégiques.

**ATTENTION** : les parcours comprennent certains passages qui nécessitent des concurrents une vigilance particulière. **Vous vous engagez donc** à respecter les règles de sécurité, l'attente éventuelle, l'ordre de passage et les indications des bénévoles encadrants au passage de cordes descente de la cascade et au pont de singe.

Descente de la cascade



Pont de singe



## **ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.**

